



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse
VILLARS LES DOMBES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202603D038

L'an Deux Mil vingt six le vingt Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de la doyenne de l'assemblée Mme Jacqueline BERTHET.

Madame Agnès DUPERRIER a été élue secrétaire de séance.

Date de la séance :
20 Mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Absents : 0
Votants : 29

PRÉSENTS : I. DUBOIS – F. JANET – V. PEYROL – S. GUEDON – C. DULONG – J. SCANDOLA – TNP RUCEL – J. LEDUC – A. DUPERRIER – I. VAURES – L. MEURGUES – C. SEMINARA – G. POCHON – G. CABON – P-Y GARREAU – K. DOS PRAZERES – S. VILLEMONT – J. BERTHET – P. SALOMON – N. CHATAIN – D. OZANT – N. SANCAR – S. BAUDIN – D. MILLOT – P. NOBLET – R. MAGNY

ABSENTS :

B. GLAIZAL pouvoir à V. PEYROL

J. LIENHARDT pouvoir à S. BAUDIN

F. CANARD pouvoir à P. NOBLET

Date de la convocation :
16 Mars 2026

OBJET : ÉLECTION DU MAIRE

Domaine :
Affaires générales
Pour :
Contre : -
Abstention : -

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance et des assesseurs. Mme Agnès DUPERRIER est proposée pour assurer les fonctions de secrétaire, et M. Pierre SALOMON et Dorine MILLOT aux fonctions d'assesseurs. Sans observation ces nominations sont validées, et il est procédé à l'appel nominal.

Mme la Présidente de séance Mme Jacqueline BERTHET rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire et les conditions du déroulement de cette élection. Après un appel à candidatures, deux candidats se déclarent :

- Mme Isabelle DUBOIS
- M. Simon BAUDIN

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote sous enveloppe et rédigé sur papier blanc.

Après dépouillement par les assesseurs, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 15

<u>Nom du candidat</u>	<u>Suffrages obtenus</u>
- Isabelle DUBOIS :	22
- Simon BAUDIN :	6

- Mme Isabelle DUBOIS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée Maire et aussitôt installée.

Le 24 Mars 2026

Le Maire,
Isabelle DUBOIS

